



La FERC pour un droit réel à l'IVG

IVG empêchée : danger !

Poursuivre et mener à terme une grossesse non consentie est une violence qui ne peut qu'avoir des conséquences sur la santé physique et psychologique des personnes qui y sont contraintes. Quelle que soit la situation, les femmes sont des sujets pensants qui sont les plus à même de savoir si elles veulent poursuivre leur grossesse, personne ne doit pouvoir décider à leur place de leur droit à l'avortement qui est un des droits fondamentaux des êtres humains : celui de disposer de son corps. Il doit être reconnu et exercé dans les territoires, sur le plan national et à l'échelle internationale.

Refuser le droit à l'avortement aux femmes, c'est attenter à leur santé mentale et physique.

La fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture de la Confédération Générale du Travail est féministe : elle lutte contre toute forme de freins à l'exercice du droit des femmes et s'inscrit donc fermement pour le droit à l'avortement.

Il est urgent de promouvoir les conditions nécessaires pour rendre réel ce droit à l'avortement.

La FERC revendique l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution : même si l'assemblée l'a votée, le Sénat met des freins à cette garantie pour les femmes. Notamment le député LR Bas veut remplacer la notion de droit par celle de liberté, moins contraignante. La FERC lutte contre les pressions réactionnaires et nauséabondes et les idées d'extrême droite, dont on sait ce qu'elles coûtent aux femmes.

La FERC revendique l'accès réel à l'IVG : l'Assemblée nationale a définitivement voté, mercredi 23 février 2023 l'allongement du délai légal pour recourir à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), de douze à quatorze semaines de grossesse. Nous en prenons acte mais nous savons que ce texte vise à répondre à un manque de praticien·nes et à la fermeture progressive des centres pratiquant l'IVG. Il est donc urgent de rouvrir et d'ouvrir ces centres pour faciliter l'accès des femmes à leurs droits, et aussi de soutenir les associations qui militent pour ces droits, particulièrement le Planning familial fragilisé par ce gouvernement.

La FERC lutte contre les discriminations au travail : devenir mère oblige à se soumettre encore davantage à des structures patriarcales. Pour l'instant et quoique le droit s'y oppose, les femmes connaissent toujours des discriminations professionnelles (recrutement, attribution des missions, promotion) et salariales (déroulement de carrière et écarts salariaux) liées à la grossesse et à la maternité.

La FERC exige l'information et l'éducation de toutes et tous à la vie affective et sexuelle dans le public et le privé sous contrat avec l'État. Rappelons que Le Planning familial, SOS homophobie et Sidaction ont été obligé·es de saisir le tribunal administratif de Paris jeudi 2 mars 2023 pour faire respecter la loi de 2001

qui prévoit trois séances annuelles d'éducation à la sexualité pour les élèves, de l'école au lycée. Alors que c'est dans ce cadre que les élèves peuvent prendre conscience de leur droit à l'avortement.

La Fédération de l'Éducation, la Recherche, la Culture et le sport, dans l'ensemble de ses champs, de ses structures, et grâce à ses collectifs féministes, avec les valeurs de l'Éducation populaire, diffuse, publie et informe sur le droit à l'avortement.

Le 28 septembre, les militantes et les militants de la FERC seront dans la rue pour manifester pour le droit à l'avortement !

Montreuil le 19 septembre 2023